

Règlement du concours cosplay JapaNîmes 2011

1) Définition du concours cosplay

Le concours cosplay est un défilé de participants costumés selon les catégories définies dans l'article 5. Les cosplayers ou groupes de cosplayers seront jugés par un jury selon des critères d'évaluations qui permettront de désigner les vainqueurs des prix.

2) Les organisateurs

Le concours cosplay est organisé par la SARL L.F.G Production dans le cadre de la convention JapaNîmes. Les organisateurs sont joignables par e-mail à l'adresse festival.japanimes@gmail.com.

3) Le règlement

Le présent règlement doit être accepté et respecté par les participants. Le non respect d'un article peut entraîner la disqualification des personnes incriminées.

4) Les inscriptions

Pour vous inscrire au concours JapaNîmes 2011, transmettez votre bulletin de participation rempli sur :

festival.japanimes@gmail.com

ou par voie postale à

2 bis chemin des pradas, 30300 Jonquières St Vincent

Toutes inscriptions après le 31 mai 2011 seront refusées !!!

Les préinscriptions au concours de cosplay donne droit à une entrée réduite sur le week-end à 7 € (la nocturne étant totalement indépendant de la convention en terme d'entrée). Tout participant bénéficiant du tarif avantageux de l'entrée cosplay, qui ne participera pas au concours sans motifs valables, se verra poursuivi par les organisateurs, et inscrit sur une liste noire bannissant le visiteur de tous nos concours pendant une période de 3 ans.

A leur arrivée au parc des expositions, les cosplayers devront remettre à l'accueil le règlement au concours de cosplay signé .

Lors de leur inscription les cosplayers devront joindre une ou des photos du ou des personnages cosplayés. Dans le cas des groupes, les participants devront indiquer les noms des différents personnages à côté des photos.

5) Types de cosplay autorisés

Les personnages cosplay doivent avoir obligatoirement une de ces origines :

Animation ou manga asiatiques

- Jeux vidéo
- Musique asiatique
- Films
- BD européenne

Si vous avez des doutes sur l'appartenance de votre cosplay à l'une de ces catégories, n'hésitez pas à prendre contact avec les organisateurs.

6) Participation

Le concours cosplay JapaNîmes offre deux possibilités :

- Le cosplay individuel, composé d'une seule personne, toute aide extérieure n'est pas comptabilisée, le temps maximum de la prestation ne doit pas dépasser trois minutes. Le cosplay individuel se déroulera le samedi 5 juin à partir de 16h.
- Le cosplay en groupe, composé au minimum de deux personnes et sans limitation du nombre maximum de participants, le temps maximum de la prestation ne doit pas dépasser cinq minutes. Le cosplay en groupe se déroulera le dimanche 6 juin à partir de 16h.

Lors de l'inscription plusieurs formulaires d'inscription « groupe » peuvent être remplis, selon le nombre de participants. Les groupes de cosplay ont l'obligation d'élire un chef de groupe qui devra être responsable de l'inscription et des supports audio si il y en a. Il s'engage à être présent sur scène pour la remise des prix.

Un cosplayer peut s'inscrire aux deux cosplay et donc faire un passage en individuel et un passage en groupe, il ne peut cependant concourir deux fois pour le même cosplay sans :

- Changer de costume
- Inscrire une de ses prestations comme non primée

7) Support audio

Bien qu'un accompagnement audio soit facultatif les organisateurs le recommandent vivement. Pour cela il suffit de transmettre un fichier audio de type Mp3 aux organisateurs soit par mail : festival.japanimes@gmail.com .

Soit le remettre aux organisateurs le dimanche lors de l'inscription ou de la validation de la pré inscription. Vous pouvez apporter votre fichier audio sur clef usb ou cd (original ou gravé) Tout autre format que le Mp3 peut être refusé pour des raisons de compatibilité technique.

Deux micros sont à la disposition des participants pour leur prestation.

8) éléments interdits

Afin de respecter la législation française et pour des raisons évidentes de sécurité, certains produits, équipements ainsi que certains comportements sont interdits :

- Armes blanches : tout objet tranchant de n'importe quel type de matériau est interdit.
- Armes à feu : tout objet lançant des projectiles explosifs ou cartouches est interdit.
- Armes ou liquides inflammables : objet ayant la capacité d'enflammer d'autres objets et causer des blessures à autrui.
- Produits indélébiles : tout produit ou objet susceptible de salir, dégrader la salle ou la scène.
- Tout objet, comportement à caractère raciste ou pornographique est interdit.
- Tout objet, comportement à caractère violent est interdit.
- Toute agression physique ou verbale, le vandalisme ainsi que le vol sont bannis.

Toute transgression de ces interdictions entraînera immédiatement la disqualification du ou des participants, de plus si une de ces interdictions est bafouée durant le concours les organisateurs s'autorisent le droit d'arrêter immédiatement la prestation et la disqualification immédiate des personnes incriminées.

9) Les vestiaires

Des vestiaires surveillés sont à la disposition des participants. Il leur est cependant demandé de ranger convenablement leurs affaires car ces salles restent des salles communes qu'ils devront partager avec les cosplayers libres (ne faisant pas partie du concours).

10) Présence

Tous les cosplayers inscrits au concours devront être présents au briefing à l'heure annoncée lors de leurs inscriptions ou validation d'inscription.

Lors du passage sur scène, l'absence d'un participant ou d'un groupe de participants pour n'importe quelle raison, entraîne le report du passage en dernière position de sa catégorie. Si lors du second appel il n'est toujours pas présent il est considéré comme disqualifié par forfait.

La présence de tous les cosplayers individuels est requise pour la remise des prix, les groupes seront, au minimum, représentés par leur chef de groupe (le groupe au complet peut être présent).

11) jury et notation

Le jury est composé de six membres qui, par souci d'impartialité, ne peuvent participer au concours. Les participants seront notés selon des critères précis :

Le costume :

- o Sa/leurs qualité
- o La ressemblance avec le(s) personnage(s)
- o Le ressenti personnel du jury

La prestation :

La qualité et la difficulté de la prestation

Son originalité

Ressemblances avec le comportement du ou des personnages d'origine(s).

Le ressenti personnel du jury

11) Droit à l'image

En acceptant le règlement du concours, les participants concèdent tous leurs droits d'exploitation de l'image, sous quelque forme que ce soit ; exploitation filmique, photographique et sonore aux organisateurs du concours pour tout projet présent ou futur.

12) Participants mineurs

Les organisateurs ne demandent ni autorisation ni justificatif de la part des responsables légaux, cependant le fait d'accepter ce règlement et de monter sur scène implique que vous disposez de cette autorisation.

13) Conditions spéciales

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de modifier l'heure du concours, de refuser des participants, de modifier l'ordre de passage ainsi que de modifier les dotations des gagnants.